



BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur :

1-866-246-6893

Soumission par courriel : soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'Agence Parcs Canada (APC) n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**REVISION 005 TO A
INVITATION TO TENDER**

**MODIFICATION 005 D'UNE
INVITATION À SOUMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
l'Agence Parcs Canada
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Franchissement de la rivière Pipestone par une conduite d'eau à Lake Louise – Parc national de Banff		
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-20-0346/A	Date : 27 janvier 2021	
Amendment No. - N° de modification : 005		
Client Reference No. - N° de référence du client : 914		
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-20-00938896		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14 h On - le : 29 janvier 2021		Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR
F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. - N° de téléphone : 587-432-8458	Fax No. -N° de télécopieur : 866-246-6893	Email Address – Courriel : jennifer.maheu@canada.ca
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : See Herein – Voir ici		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		
Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :		
Address - Adresse :		
Telephone No. - N° de téléphone :	Fax No. - N° de télécopieur :	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Signature :	Date :	

Modification 005

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q45 Parcs Canada mettra-t-il une aire de dépôt à la disposition de l'entrepreneur pour que celui-ci y dépose son matériel, son équipement, ses roulottes de chantier, etc.?

R45 Se reporter à la Q31 de la modification 04 à l'invitation.

Q46 Parcs Canada dispose-t-il d'un dépotoir à ciel ouvert, outre celui du district régional, pour l'élimination des remblais propres?

R46 Se reporter à la Q30 de la modification 04 à l'invitation. Les remblais propres pourront être transportés et éliminés à la fosse 69.

Q47 Les références standards utilisées (26 05 00) et (26 05 31) ne précisent pas ce qu'il faut inclure dans le devis. Veuillez indiquer le niveau de classement et le poids nominal de l'enveloppe et du couvercle.

R47 Se reporter à la Q25 de la modification 03 à l'invitation.

Q48 Dimensions requises :

R48 Se reporter à la Q25 de la modification 03 à l'invitation.

Q49 Fond ouvert ou fermé :

R49 Se reporter à la Q25 de la modification 03 à l'invitation – Fond ouvert.

Q50 Il semble que le système de câble chauffant et les signaux d'alarme sont fournis par URECON et installés par la Division 26.

R50 Se reporter à la Q44 de la modification 04 à l'invitation.

Q51 J'ai besoin de connaître le type de panneau où sera installé le disjoncteur. Il semble qu'il s'agirait d'un panneau de distribution central de 800 A. Il devrait donc s'agir d'un disjoncteur à boîtier moulé. Avez-vous des photos du panneau de distribution central existant?

R51 Se reporter à la Q10 de la modification 03 à l'invitation.

Q52 Pouvez-vous également indiquer le service nominal en kiloampères requis pour le disjoncteur? Je n'arrive pas à le déchiffrer sur la photo fournie.

R52 22 kA (de capacité de coupure)

Q53 En ce qui concerne le tubage de 600 mm, les renseignements sur la conduite d'eau principale du dessin C105 indiquent que

le tubage sera en acier inoxydable. Toutefois, la spécification 33 11 16.21 sur le tubage stipule qu'il doit être fait d'un tuyau d'acier au carbone à paroi lisse. Veuillez fournir des précisions expliquant le choix de matériau du tubage.

R53 Le tubage de 600 mm sera fait d'acier au carbone, conformément au cahier des charges.

Q54 La Q18 de la modification 3 indique que le tubage doit respecter les spécifications d'Alberta Transportation relatives au revêtement. Veuillez fournir des précisions. Y a-t-il des exigences relatives au revêtement peint du tubage? Où pouvons-nous trouver cette information?

R54 Un revêtement résistant à la corrosion est requis. Le revêtement doit être composé d'une couche d'apprêt au zinc biologique, d'une couche intermédiaire époxydique et d'une couche de finition au polyuréthane. Les produits doivent être sélectionnés à partir de la liste de produits approuvés par Alberta Transportation pour les revêtements de pont (peintures) et approuvés par le représentant ministériel. Tous les travaux doivent être effectués conformément aux pratiques

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-20-0346/A

Amd. No. - N° de la modif.
005

Autorité contractante
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client
914

File Name - Nom du dossier
Franchissement de la rivière Pipestone par une conduite d'eau à Lake Louise –
Parc national de Banff

exemplaires de gestion de l'Agence Parcs Canada pour les routes, les autoroutes, les promenades et les infrastructures connexes en ce qui concerne le revêtement des ponts et des structures, qui seront fournies lors de l'octroi du contrat.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.